Je soussigné Reconnois avoir reçu de Monsieur
Soubire Thresorier de Laccademie Royal de
chirurgie la somme de vingt huit livre dix sols
pour le port et raport des fauteuils et chaises
fourny pour le jour de la seance publique de
la dite academie de la présante année dont
quittance à Paris le 23e avril 1762.

Guilleaumon

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 9 N 494

DE MEDECINE

ARC 11
d. 46 n°93

Art. Cotte Lxm.